

Ne pas nourri les gypaètes !

Information de la Fondation Pro Gypaète



Informations de base

Grâce à un projet international de réintroduction les gypaètes sont à nouveau établis dans les Alpes. La présence de cette espèce d'oiseau dans l'arc alpin suscite un grand intérêt chez le grand public et de nombreuses personnes aimeraient pouvoir observer de leurs propres yeux des gypaètes. Aujourd'hui cet oiseau autrefois tant décrié jouit donc (fort heureusement) d'une excellente réputation.

Ce désir de croiser un gypaète en liberté présente cependant aussi des risques. Ces derniers temps on constate de plus en plus d'appâts (déchets de viande ou d'os) déposés afin d'attirer les gypaètes et pouvoir les observer et photographier de près. De tels nourrissages sont à strictement proscrire ! Les raisons en sont les suivantes :

1. De tels nourrissages ne sont pas nécessaires.

Les gypaètes barbus trouvent une offre en nourriture suffisante en qualité et quantité dans tout l'arc alpin. En particulier les effectifs élevés d'ongulés sauvages créent une situation idéale pour les gypaètes, car ils disposent durant toute l'année de cadavres d'animaux en suffisance. La situation pour les gypaètes de l'arc alpin est donc des plus réjouissantes et se distingue fondamentalement de celles d'autres régions en Europe, où les effectifs de vautours ont besoin d'être soutenus à l'aide de nourrissages strictement contrôlés et réglementés.

2. Les gypaètes perdent leur peur innée et salutaire de l'homme grâce aux nourrissages

Les gypaètes en tant que charognards s'habituent rapidement à la nourriture déposée pour eux. Leur peur innée de l'homme en est réduite d'autant. Les gypaètes, bien plus que les aigles royaux, sont des synanthropes potentiels. Plusieurs cas de tirs illégaux effectués à proximité immédiate des bêtes ont été recensés. Ils indiquent clairement que la peur innée de l'homme est avantageuse ou même un gage de survie pour les gypaètes.

3. La nourriture exposée recèle des risques directs

Les déchets de viande et d'os, les tirs de conservation et les cadavres d'animaux ayant succombé à des causes naturelles, peuvent contenir des substances nuisibles auxquelles les gypaètes sont très sensibles. Ainsi des résidus de médicaments dans des animaux domestiques morts peuvent entraîner de graves empoisonnements. Des particules de plomb contenues dans des cadavres d'animaux abattus par chevrotines peuvent avoir des conséquences désastreuses, preuve en sont des empoisonnements enregistrés tant chez des gypaètes que des aigles.

4. Les aires de nourrissage multiplient les risques !

Les gypaètes barbus s'habituent aux aires de nourrissage, qui attirent les oiseaux de loin. De nombreux individus séjournent donc au même endroit, ce qui accroît le risque que si un morceau de nourriture contient un poison, non seulement un, mais plusieurs gypaètes sont contaminés.

5. Les aires de nourrissage peuvent perturber le comportement social et reproductif

La présence de nombreux jeunes gypaètes pas encore sédentarisés près des aires de nourrissage est une cause de stress pour les couples nicheurs établis dans les environs et peut même compromettre le succès de leur nichée – comme l’a montré une étude dans les Pyrénées.

6. Photos et stress

Les aires de nourrissage sont souvent installées afin de pouvoir observer et/ou photographier les gypaètes de près. Si un être humain surgit inopinément à proximité d’eux, les gypaètes sont exposés à un stress tout à fait inutile.

7. Les gypaètes devraient établir à terme une population se passant du soutien de l’homme

L’objectif final de la réintroduction du gypaète consiste à établir à terme une population sauvage, autonome, se passant du soutien de l’homme. Les effets d’apprentissage et de sélection jouent un rôle non négligeable. En particulier les jeunes oiseaux, qui doivent apprendre durant leurs premières années de vie à chercher de façon autonome leur nourriture, s’habituent rapidement à des aires de nourrissage. Or, pour pouvoir survivre à long terme et se reproduire, les gypaètes doivent pouvoir être capables de s’alimenter avec les ressources naturelles uniquement. Des nourrissages réguliers vont à l’encontre de cet objectif.

8. Risque d’imitation des nourrissages

Chaque aire de nourrissage accroît le risque que d’autres personnes imitent cette démarche et par là le risque que la situation de nourrissage dangereuse pour les gypaètes dérape d’autant plus.

9. Au centre : le gypaète et non l’homme

De nombreux effectifs de vautours sont en danger dans le monde entier à cause des appâts empoisonnés utilisés à l’encontre des prédateurs sauvages ou à cause du recul des effectifs d’ongulés. Dans de tels cas de figure, des nourrissages stratégiques et soumis à un contrôle strict sont utiles en tant que mesure d’urgence pour sauver l’espèce. De telles actions pour protéger et surveiller des populations menacées sont à planifier soigneusement et à coordonner avec les organisations compétentes en charge. Or, les nourrissages privés sont surtout guidés par des intérêts privés et comportent un grand risque pour les gypaètes. Au vu des arguments explicités ci-dessus, tout nourrissage, qui ne sert pas à la protection de cette espèce très sensible, est donc à proscrire strictement !

10. Situation juridique

Conformément à l’art. 22 de l’ordonnance concernant l’élimination des sous-produits animaux (OESPA, RS 916.441.22) l’exposition de cadavres et de déchets de cadavres d’animaux pour des charognards vivant en liberté est interdite et passible d’une peine.